

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 12/11/2024 N° D2024-58

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Déclaration préalable pour la rénovation de l'hôtel du Macretet rue du  
Général de Gaulle à Arbent**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 juillet 2020, modifiée par délibération du 15 juillet 2021, donnant au Président délégation de « *signer toutes les demandes d'autorisation et leurs modificatifs au titre du Code de l'urbanisme où au titre du Code de la construction pour les ouvrages dont Haut Bugey Agglomération est maître d'ouvrage* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

**DECIDE**

**Article 1** : Haut-Bugey Agglomération envisage la rénovation de l'hôtel du Macretet situé rue du Général de Gaulle à Arbent.

Pour cela, les menuiseries extérieures seront remplacées sur les façades est et ouest.  
A ce titre une déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme doit être déposée.

**Article 2** : Tous les documents joints à la déclaration préalable sont approuvés et seront donc signés ainsi que tout autre document relatif à la procédure réglementaire d'instruction des demandes d'autorisation d'aménager.

**Article 3** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

**Article 4** : Ampliation de cette décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT